


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.29 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Règlement des Portes ouvertes des Ateliers d'artistes de La Celle Saint-Cloud <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-29-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33	VU l'avis favorable de la Commission Animation, culture et sport réunie le mardi 5 mars 2024,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	CONSIDERANT que les « Journées Portes Ouvertes des Ateliers d'Artiste » permettent de valoriser la richesse artistique du territoire, CONSIDERANT qu'un règlement encadrant cette manifestation doit être adopté, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE : D'approuver le règlement qui encadre la participation aux Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes. Règlement des « Portes ouvertes des Ateliers d'artistes de La Celle Saint-Cloud : Article 1 Les « Portes ouvertes des ateliers d'artistes » de La Celle Saint-Cloud ont lieu chaque année. Article 2 Ces portes ouvertes sont organisées en collaboration avec la ville de La Celle Saint-Cloud qui prend en charge l'élaboration et l'impression des produits de communication (4 affiches 120x176, 100 affiches 40x60 et 1000 flyers). Article 3 Deux artistes coordonnent les inscriptions et transmettent les informations au service communication, textes sur fichiers Word et photos en 300 DPI maximum avec le nom de l'artiste dans l'intitulé du fichier. Article 4 Les exposants sont responsables de leur atelier et de leur matériel. Toutefois, tout protocole d'accueil (sanitaire ou lié à Vigipirate) exigé ou recommandé par le gouvernement devra être respecté dans le cadre de cet événement. Article 5 La ville se réserve le droit d'annuler cette manifestation en cas de force majeure ou dans le cas d'un nombre de participants insuffisant (15 minimum). Article 6 Tout artiste ayant enfreint le règlement ne pourra plus participer aux Portes ouvertes les années suivantes. Article 7 Le bulletin d'inscription devra être retourné signé, avec la mention « lu et approuvé », par mail ou par courrier, à l'artiste référent.	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL		

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,



Delaporte

Olivier DELAPORTE

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique Leducque
Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources

